

# ASSOCIATIF SANITAIRE

## Compte rendu

Paris, le 24 novembre 2022

### COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION CCN 51 du 10 novembre 2022

Étaient présentes pour les organisations syndicales : la CFDT, la CFE – CGC, CFTC, CGT et FO

#### Ordre du jour :

- Politique salariale suite CPPNI du 3 novembre 2022
- Retour de la FEHAP sur les 3 demandes formulées lors de la CPPNI du 3 novembre 2022.
  - Accord du CA pour retirer la clause de financement.
  - Accord du CA pour mettre en place une clause de revoyure en début d'année.
  - Refus du CA d'accorder les 3 % aux infra-SMIC en justifiant que le smic évolue alors que les salariés qui sont à la valeur du point n'évoluent pas. Proposition d'une prime « one shot » sur 2022 seulement de 150 € brut pour accompagner la revalorisation de 3 %.

**La CFDT demande qu'en toute loyauté et transparence le chiffrage de l'enveloppe accordée à la vue de la masse salariale et des ETP soit communiqué aux partenaires sociaux et déplore de ne pas avoir eu ces chiffres en amont de la négociation.**

**De plus la CFDT souligne qu'en CCN51 les infra-SMIC sont banalisés, que plus de 40 % de la masse salariale est infra-SMIC et que nous sommes en contravention avec la loi d'août 2022.**

La FEHAP précise que le chiffrage pour la CCN 51 est évalué à 448 millions d'euros.

**La CFDT explique qu'en ayant le chiffrage des besoins d'autres alternatives à la revalorisation du point peuvent être proposées.**

**Demande le nombre de salariés de la branche CCN51 ainsi que le nombre de salariés infra-SMIC.**

**Demande si les 448 millions d'euros sont nets, bruts ou bruts chargés.**

**La CFDT souligne que le fait d'ôter la clause de financement est juste du domaine du légal et en aucun cas un geste de la FEHAP, et que la clause de revoyure n'engage à rien.**

**Souligne que la CFDT n'a pas mandat pour négocier en CCN51, mais en BASSMS, et que la DGCS donne cette enveloppe dans le cadre d'une convergence des CNN, et renvoie le débat à la table de la CPPNI de la BASSMS.**

**La CFDT demande à amorcer un travail spécifique autour des bas salaires et rappelle sa proposition inflation BOLIVAR. La CFDT insiste sur le fait que les « bas salaires » en CCN51 représentent 40 à 50 pour cent de la masse salariale et cette revalorisation du point ne fera que compenser l'indemnité différentielle. C'est donc une mesure en faveur des employeurs et non des salariés !!!**

La FEHAP répond que le travail sur les infra-SMIC se fait au travers de la construction de la CCUE.

Pour la CGT la proposition trop basse, le décrochage est très important par rapport au secteur. Le compte n'y est pas, ce n'est pas acceptable. Elle demande le nombre de salariés bénéficiaires de l'indemnité différentielle.

La CFTC se dit satisfaite des premières demandes acceptées, mais déplore que la demande pour les infra-SMIC soit retoquée. Demande ce que va devenir le différentiel de financement.

La FEHAP répond que la différence servira à compenser les indemnités différentielles de compensation du SMIC.

FO se dit satisfaite que les premières demandes aient été acceptées. Néanmoins, insiste sur leur première demande qui est la valeur du point à 5 € pour revaloriser toutes les catégories. Souligne que d'être rémunéré en dessous du smic est inacceptable aujourd'hui. Demande un geste fort pour tous les salaires.

Questionne aussi le cas des assistants familiaux qui sont infra-SMIC, vont-ils être concernés par cette revalorisation ? Par la prime de 150 € ?

La FEHAP répond qu'ils font partie du code de l'action social et des familles et non pas de la CCN51.

Pour la CFE CGC cette revalorisation va servir à équilibrer les budgets des établissements. S'interroge sur la possibilité de la pérenniser jusqu'à l'arrivée de la CCUE.

La FEHAP propose de mettre cette question à l'ordre du jour de la clause de revoyure en début d'année. Souligne l'urgence de débloquer ces fonds pour que les salariés puissent bénéficier de cette revalorisation et laisse entendre que la négociation est terminée.

**La CFDT demande si la FEHAP ira jusqu'à la DUE si personne n'est signataire. La FEHAP laisse entendre que oui.**

**La CFDT demande une séance supplémentaire de négociations, car la revalorisation du point date d'il y a 5 ans et qu'il faut se donner le temps de négocier un accord à la hauteur des attentes des salariés et notamment les bas salaires !**